|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG ECFIN A.2 |
| Numéro de poste Sysper: | 352642 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | James HINTON (James.Hinton@ec.europa.eu)  3ème trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-04-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction générale des affaires économiques et financières est le service de la Commission chargé des politiques de l’UE en faveur de la croissance économique, de l’amélioration de l’emploi, de la stabilité des finances publiques et de la stabilité financière. Le cœur du travail de la direction générale en matière de surveillance économique a récemment été étendu, dans le cadre du NextGenerationEU et du nouveau CFP, pour lesquels la direction générale est responsable de la mise en œuvre d’instruments nouveaux ou élargis. Il s’agit notamment de la facilité pour la reprise et la résilience, d’InvestEU, de SURE et de l’assistance macrofinancière.

L’unité A2 est chargée des travaux de la DG ECFIN sur les mécanismes de stabilité, l’approfondissement de l’Union économique et monétaire et les affaires juridiques. L’unité est chargée des travaux de la Commission sur le cadre institutionnel lié aux programmes d'assistance financière aux États, notamment en collaborant avec le MES sur la son schéma institutionnelle et sa mise en œuvre. L’unité est en outre chargée des aspects macrofinanciers de la surveillance économique, en fournissant des analyses des marchés financiers et des marchés de la dette souveraine et en contribuant à l’élaboration des politiques dans ce domaine, en collaboration avec la DG FISMA. L’unité apporte sa contribution aux travaux de la Commission dans le domaine financier du point de vue de la DG ECFIN, en mettant particulièrement l’accent sur les aspects susceptibles de contribuer à l’approfondissement de l’UEM, notamment l’union bancaire et l’union des marchés des capitaux. Dans le cadre de l’approfondissement de l'UEM, l’unité travaille avec la DG FISMA et la BCE sur le développement de l’ « euro numérique ». En outre, l’unité est le point central de l’assistance juridique au sein de la DG ECFIN. Cela implique un large éventail de travaux juridiques qui évoluent avec les responsabilités politiques de la DG, et inclut notamment la fourniture de conseils juridiques sur des questions liées au cadre juridique et institutionnel de l’Union économique et monétaire, au droit monétaire européen et international, ainsi qu’à la mise en œuvre des instruments relevant de la responsabilité de la DG ECFIN (en particulier la facilité pour la reprise et la résilience, InvestEU, SURE et l’assistance macrofinancière).

L’unité est paritaire et compte environ 20 collègues ayant des profils financiers, économiques et juridiques variés, qui collaborent pour assumer les missions de l’unité.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Les principales missions de l’expert national détaché consisteront à fournir des contributions analytiques sur le volet « euro numérique » de l’unité, en mettant particulièrement l’accent sur les modalités de son éventuelle introduction, ainsi que sur d’autres domaines d’activité de l’unité, y compris en préparant des analyses ou en contribuant directement à des initiatives politiques.

L’END rejoindra une équipe solide et pluridisciplinaire qui s’engagera à produire des résultats de qualité dans des délais serrés et travaillera sous la supervision d’un administrateur.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue proactif et accordant de l'importance aux résultats, doté d’une capacité d’analyse avérée dans le domaine des politiques économiques et financières, afin de travailler dans le cadre d’une équipe composée d'experts aux compétences variées.

Vous devez posséder de solides compétences rédactionnelles, organisationnelles, la capacité de travailler en équipe et vous engager fortement pour produire un travail de qualité, dans les délais impartis et avec la précision requise.

Une expérience dans le domaine de la finance numérique serait considérée comme un atout.

Vous devez avoir la capacité d’exercer vos fonctions de manière autonome, flexible et avec le sens de l’initiative. De bonnes compétences en matière de communication seraient également un atout majeur, ainsi que la capacité de travailler en coordination avec d’autres équipes de la DG ECFIN et de l’ensemble de la Commission.

Le poste requiert la capacité de gérer efficacement des tâches multiples et complexes, de travailler sous pression et de répondre aux demandes ad hoc, le cas échéant, souvent dans des délais très courts.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)